

GRACAY

Le Comité des Fêtes organise ses 54èmes COURSES DE PATINETTES

réservées aux enfants nés en 2004 et après répartis en 3 catégories

4 Étapes (3 en ligne et 1 contre la montre)

Classement Filles et Garçons dans chaque catégorie

MARDI 8 AOÛT 2017 - 18 Heures - 1ère Étape

1ère et 2ème Catégorie : *Départ Maison de la Presse - Arrivée face au Café du Commerce*

3ème Catégorie : *Départ face à Domus Immobilier - Arrivée face au Café du Commerce*

MERCREDI 9 AOÛT 2017 - 18 Heures - 2ème Étape

1ère Catégorie : *Départ Mairie de SAINT OUTRILLE - Arrivée Mairie de SAINT OUTRILLE*

2ème Catégorie : *Départ Rue du Peljot - Arrivée Mairie de SAINT OUTRILLE*

3ème Catégorie : *Départ rue de l'Écheneau à ST OUTRILLE - Arrivée Mairie de SAINT OUTRILLE*

JEUDI 10 AOÛT 2017 - 18 Heures - 3ème Étape

1ère et 2ème Catégorie : *Départ face au restaurant La Chapelotte - Arrivée Face au Bar de l'hôtel de ville*

3ème Catégorie : *Départ face à l'Office de Tourisme - Arrivée Face au Bar de l'hôtel de ville*

COURSES VÉTÉRANS : *Après les courses des jeunes - Inscription sur place*

VENDREDI 11 AOÛT 2017 - 16 Heures - 4ème Étape

Toutes Catégories : *Contre la Montre Place Jean CHAUDRON*

Les Courses se dérouleront avec les patinettes fournies par le Comité des Fêtes

REMISE DES PATINETTES ET DES DOSSARDS :

Du Mardi 1erAoût au Lundi 7Août (sauf le Dimanche) de 10 h. 30 à 11 h. 30

muni du bulletin d'inscription au local du Comité des fêtes (Ancienne Perception près de l'église)

Bulletins d'inscription disponibles chez les commerçants et à l'Office de Tourisme

ou à télécharger sur le site <http://www.gracay.info/>



NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Pour le bon déroulement des « courses de patinettes »,

La circulation de tous véhicules sera momentanément suspendue dans les rues ci-dessous citées pour laisser le passage aux participants à la course de patinettes organisée par le Comité des Fêtes de GRACAY :

🚧 Le 8 août 2017 (1^{ère} étape) à 18 heures :

1°) Rue Basse (départ de la Maison de la Presse), Rue Charles Girouard, Rue du Peljot, espace des Petits Fossés, Place du Gapion, côte du Gapion, arrivée Place du Marché (café du commerce).

2°) Rue Basse (départ de la Maison de la Presse), Rue Ludovic Martinet, Rue Saint Martin et arrivée Place du Marché (café du commerce).

3°) Sur l'ensemble de la Place du Marché.

🚧 Le 9 août 2017 (2^{ème} étape) à 18 heures :

1° 2° 3°) Départ Mairie de Saint Oustrille, rue de l'Eglise à Saint Oustrille, Traversée du pont pour aller à Gracay Place du Gapion, Espace des Petits Fossés, Rue du Peljot, puis retour à Saint Oustrille par la Rue de l'Echeneau, arrivée Mairie de Saint Oustrille.

🚧 Le 10 août 2017 (3^{ème} étape) à 18 heures :

1° et 2°) Départ de la rue Félix Pyat (la Chapelotte), Rue Notre Dame, Rue Ludovic Martinet, rue Saint Martin, Place du Marché (2 tours) et arrivée devant le bar de l'Hôtel de Ville.

3°) Place du Marché.

🚧 Le 11 août 2017 (4^{ème} étape) à 16 heures :

1° 2° 3°) sur la totalité de la Place Jean CHAUDRON.

De plus, la rue des Petits Fossés et la montée du Gapion seront barrées ainsi que la rue de l'Eglise à Saint-Oustrille (à hauteur du pont).

Article 2 : Une déviation sera instituée - dans les DEUX sens :

■ VATAN-ROMORANTIN, l'embranchement du CD 922 et du CDE 83 (face gendarmerie) en direction de SAINT OUTRILLE. ;

■ Sortie de l'A 20 - Plaisance - RD 83 - Romorantin, embranchement du CDE 83 en direction de SAINT OUTRILLE ;

Les stationnements et la circulation se feront dans les rues adjacentes

Ces interdictions seront délimitées par des panneaux et la signalisation réglementaire sera mise en place.

Les contrevenants à l'arrêté du 05/07/2017 seront poursuivis et punis conformément aux lois en vigueur.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.